Image not found or type unknown

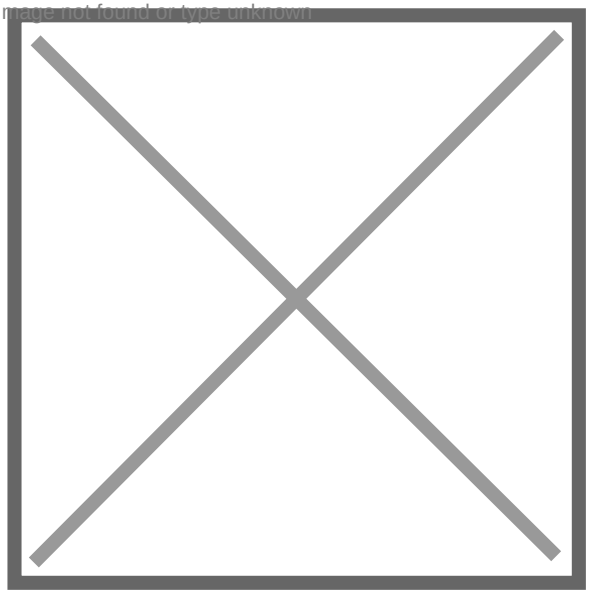

Reintegration apres annulation de revocation

Par **binajacquet**, le **29/05/2010** à **17:34**

Bonjour,
aide soignante dans la fonction public,j ai ete revoqué en janv09 a cause de fausses accsatuions de collegues.avec un avocat, jai fait appel au tribunal adminstratif qui a annulé ma sanctionen avr 2010.j ai entre temps trouvé un cdi dans le privé.aujourd hui,devant etre reintegré, la direction veut me mettre 18 mois d exclusion sans salaire et me demande de demissionner de mon travail actuel.je voudrais savoir si je peux continuer mon travail actuel pendant mon exclusion de 18 mois?car je ne peux rester si lontemps sans salaire et je n ai plus les moyens financier de m offrir un avocat. merci de tout coeur pour votre reponse.

Par **pepelle**, le **01/06/2010** à **15:38**

Pouvez vous recopier l'attendu du TA concernant votre jugement ? (sans donner votre nom bien sûr)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés